

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2012

**Présents** : Alain Lescoules, Jacques Dussutour, Bernard Dhoudain, Jacques Pérès, Jean-Louis Bareilles, Jean-Bernard Carrère, Henri Castagné, Jean-Daniel Haurine, Catti Houle, Séverine Lauberton, Marie-Cécile Pontiès, Elisabeth Pourtet.

**Excusés** :

Jean-Claude Le Borgne (procuration à Jacques Dussutour )  
Michel Gangnet (procuration à Alain Lescoules )

Le secrétaire de séance est Monsieur Bernard Dhoudain

Assistait à la séance Madame Sylvie Hèches, Directrice des thermes

Le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2012 ne fait l'objet d'aucune observation.

Examen de l'ordre du jour

## **1) Bilan d'exploitation : saison thermale 2012 et remise en forme**

Monsieur le maire cède la parole à Madame Sylvie Hèches

### **RECETTE SAISON THERMALE 2012**

<b>Total</b>	<b>1 204 984 € (2011 : 1 032 187€)</b>
--------------	--

Recettes LYMPHO'THERMES - 61 214 € (Imputées en REF en 2011)	
---	--

Total RECETTES	1 143 770 € HT
----------------	----------------

Soit + 111 583 € (+11%)

Augmentation tarifaire : + 2.5 %

#### **1-1. Analyse de la saison thermale**

##### **Fréquentation thermale en hausse**

La saison thermale 2012 se solde par une progression de 150 cures soit + 7 %. Cette augmentation intervient après une année 2011 en léger fléchissement (- 28 curistes), dans un contexte national dont les premiers indicateurs laissent espérer une augmentation autour de + 1 %.

Néanmoins, sur le massif pyrénéen, on semble assez loin de ce chiffre puisque la plupart des stations de la région Midi Pyrénées et plus encore sur le massif pyrénéen sont en baisse (à l'exception de Barbotan).

Les premières analyses nationales démontrent de gros écarts de résultats entre les stations du groupe Chaîne Thermale du Soleil et les autres. A l'exception, une fois encore de Balaruc gérée en régie par la ville qui établit une progression de 4 % sur une base de 42 000 curistes, ce qui place cette station largement en tête.

De l'avis même des gestionnaires de Balaruc, ce chiffre record de fréquentation s'explique principalement par une trilogie naturelle : mer méditerranée, soleil, huîtres...

C'est donc un modèle non reproductible pour une station pyrénéenne.

L'analyse de nos chiffres de fréquentation fait apparaître une progression de 125 curistes sur la seule indication de PHLEBOLOGIE. Année après année, les succès rencontrés par le protocole LYMPHO'THERMES® explique cette augmentation.

En effet, il s'est vendu cette année 529 protocoles soit 115 de plus qu'en 2011 ce qui est presque égal au chiffre de progression enregistré.

Le travail fait auprès des médecins, des associations de malades, des kinés, participe considérablement à cet essor.

D'autre part, durant l'année 2012 et pour des raisons purement circonstanciées, nous avons bénéficié d'un reportage TF1 (journal de JP PERNAUT) et d'une page Dépêche du Midi toutes éditions.

Un effort important de communication sur Internet a été engagé.

Au premier trimestre 2012, une campagne de 3 mois d'achat de mots clés a permis d'être référencé quasiment en première ligne durant tout le premier trimestre 2012.

L'analyse de la fréquentation thermale voit chaque année se développer le rôle d'Internet parmi les sources d'informations de nos curistes.

Aussi, en 2013, un soin tout particulier sera apporté à ce mode de communication :

- référencement
- mise en ligne de témoignages de curistes
- négociation avec des sites complémentaires (labos pharmaceutiques, associations médecins...)

Un bémol tout de même à apporter au nombre de curistes en PHLEBOLOGIE : on constate une érosion du nombre des curistes sur les pathologies purement veineuses masquée par un nombre de patients toujours plus nombreux en LYMPHOLOGIE.

Ce phénomène constaté sur le plan national depuis une dizaine d'années est d'autant plus criant avec l'apparition de Balaruc sur le secteur de la PHLEBOLOGIE depuis maintenant 3 ans et les gros investissements réalisés par Barbotan via la Chaîne Thermale du Soleil.

D'autre part, en LYMPHOLOGIE, la concurrence probablement alertée par nos bons résultats va largement se développer d'abord bien sûr chez nos voisins d'Argelès Gazost mais aussi dans des stations à la notoriété plus grande (La Roche Posay, Barbotan, La Lechère, Luxeuil Les Bains...).

Certes, la prise en charge proposée à LUZ dans le cadre du protocole LYMPHO'THERMES constitue en matière d'investissement matériel et de savoir faire une expérience que nous pouvons revendiquer.

Néanmoins, il nous faudra redoubler d'efforts pour que notre prise en charge des lymphoedèmes demeure un séjour de pointe où les toutes dernières techniques de soins soient essayées et prises en compte.

Si l'on se réfère à l'exemple de Barèges : durant quelques saisons thermales, la station de Barèges était la seule station de la région Midi Pyrénées à s'intéresser au traitement de la fibromyalgie. Depuis ces trois dernières années, Bagnères, Cauterets et bien d'autres ont conçu un programme de soins entraînant une importante baisse de fréquentation pour Barèges.

Aussi, il sera déterminant d'œuvrer pour améliorer la prise en charge de ces patients de développer notre collaboration avec les associations de malades, les Services de Soins Post Cancer et, enfin, de poursuivre notre effort de communication vers le grand public (Internet + Presse).

Pour ce qui concerne l'indication ORL, on constate un léger gain d'une vingtaine de curistes mais uniquement sur les tranches d'âge adulte (en particulier 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge).

Cette année, les curistes de moins de 19 ans ont diminué ce qui est toujours dommageable sur le plan de la fréquentation mais aussi de l'animation de la station.

Là encore, ce phénomène d'érosion des jeunes clientèles dans le thermalisme est partagé par toutes les stations. Et cette année encore, Cauterets, Luchon et Ax Les Thermes sont en baisse.

Dans une période où les pathologies en Voies Respiratoires n'ont jamais été aussi présentes chez les enfants, le retentissement de la crise économique chez les jeunes couples contribue à différer les départs en cures.

Ce constat rend difficile toute élaboration de plan de communication et jusqu'à présent, seul un réseau de plus en plus large de prescripteurs nous a permis de tenir nos chiffres.

Ce seul défi nous oblige aujourd'hui à visiter le double de médecins ORL qu'il y a seulement 5 ans pour seulement stabiliser la fréquentation.

## **1-2. Perspectives 2013**

La perspective d'obtenir une revalorisation tarifaire des cures thermales par la CNAM à hauteur de l'indice du coût de la vie est totalement à exclure.

Le déficit chronique de la sécurité sociale n'autorise aucune dépense supplémentaire et la baisse du taux de prise en charge de 65 % à 35 % est toujours à l'ordre du jour.

Seuls les enjeux et objectifs des politiques territoriales ont permis jusque là d'échapper à cette baisse.

Néanmoins, les stations thermales se positionnent peu à peu comme un lieu d'accueil et de traitement des pathologies chroniques consommatrices à elles seules de plus de 50 % des dépenses de santé des français.

Or, la durée d'un séjour thermal, la réunion des compétences, leur cadre environnemental, en font un lieu privilégié pour dispenser des programmes d'éducation thérapeutique qui en principe doivent rendre les patients plus autonomes et donc moins dépendants des soignants.

Aujourd'hui, il nous faut non seulement prouver le Service Médical Rendu mais plus largement le Service Médical Economique Rendu.

Dans ce contexte, notre premier objectif sera de déposer notre programme d'éducation thérapeutique en lymphologie auprès de l'ARS de Toulouse afin de donner une reconnaissance plus formelle au protocole LYMPHO'THERMES.

Cette reconnaissance si elle est acquise ne se traduira pas par une prise en charge financière de LYMPHO'THERMES.

Mais il s'agit d'une première étape indispensable pour la reconnaissance du travail accompli dans notre station.

Il nous faudra donc continuer à travailler sur l'intérêt médical des cures thermales mais aussi sur leur pertinence dans notre système de santé qui se constituera de plus en plus sous la forme de réseaux de soins où il nous appartiendra d'exister et d'œuvrer en bonne place.

L'avenir du thermalisme est incertain mais il reste encore possible de l'inventer en s'impliquant fortement dans la prise en charge des maladies chroniques de façon créative et économiquement intéressante.

### **1-3. Analyse des activités de bien être**

Le chiffre d'affaires « remise en forme » sur l'année 2012 est de 536 000€ HT soit à peu de chose près les mêmes recettes qu'en 2011.

Le chiffre d'affaires (C.A.) de l'activité Bien Etre est relativement stable avec une légère baisse en hiver dû essentiellement au non enneigement de la station sur des périodes de vacances espagnoles.

La station de ski de LUZ ARDIDEN a ouvert mi-décembre 2011 puisque la venue tardive de la neige n'a pas permis de débiter la saison avec le gros week-end de l'Imaculada qui génère habituellement une recette d'environ 15 000 € (l'Immaculada 2012 sera comptabilisée sur le bilan 2012-2013).

D'autre part, le calendrier des vacances de Pâque positionnées au mois d'avril et l'enneigement très limité déjà en amont de ces dates n'ont pas occasionné le même trafic de clientèle espagnole en fin de saison d'hiver.

Malgré une conjoncture économique très difficile et un calendrier de vacances peu favorable, le nombre d'entrée sur l'espace Balnéo a été en légère progression.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par une baisse constante de formules de 2, 3 et 5 jours dans des proportions assez importantes (en moyenne 30 %). Phénomène encore plus marqué sur l'ensemble des formules en demi-journées (soins individuels + balnéo) qui de 2012 à 2011 ont reculé de 16 % en hiver soit 1195 formules vendues contre 1428 durant l'hiver 2011.

Sur la saison thermale, la baisse de la vente des formules est moindre puisqu'elle est de l'ordre de 5 %.

La centrale de réservation de l'Office de Tourisme mais aussi la boutique HPTE ou encore le voyageur Balaguère sont de moins en moins vendeurs de nos produits tout compris.

L'aménagement à CEVEO d'un espace Balnéo couvert va encore l'hiver prochain aggraver cette tendance.

Sur la saison thermale (avril à octobre), on enregistre les mêmes phénomènes de hausse de fréquentation sur l'Espace Balnéo et de perte de clientèle sur les séjours mais aussi les formules de soins à la journée.

La baisse du pouvoir d'achat semble pour la première fois orienter nos clients vers les prestations les moins onéreuses ou sur les opérations de promotions proposées tout au long de la saison.

Pour la première fois depuis la création de LUZEA, on assiste à un recul sur les activités de massages et de soins visages et corps.

La grille tarifaire est pourtant stable depuis maintenant deux ans malgré l'accroissement du coût énergétique lié à cette activité.

L'audit énergétique ayant été réalisé en 2012, les travaux de mise en place d'une pompe à chaleur devront être réalisés afin de diminuer la consommation de gaz.

Il faut reconnaître d'autre part que la concurrence est aujourd'hui extrêmement rude avec la multiplication des centres de Bien Etre dans le département (4 ouvertures en 3 ans : Barèges, Argelès, Capvern, Cauterets).

La création d'un poste d'agent commercial à l'année à compter du départ en retraite de Sophie Lebalc'h va permettre d'être plus présent sur le terrain des comités d'entreprise, clubs sportifs et autres. D'autre part, tout particulièrement en hiver, l'animation du réceptif (fond de vallée) doit se faire aussi plus offensive et plus originale.

L'ouverture de soirées thématiques durant les vacances scolaires sera tentée.

L'utilisation de ventes flashs via Internet sera également testée même si la hauteur des commissions exigées pour ce type d'opération exigent de réserver ces promotions uniquement sur les périodes hors vacances scolaires.

Des travaux de réaménagement du grand bassin (installation de cols de cygne et de lits d'eau massant) effectués durant l'automne 2012 constitueront un élément d'attraction supplémentaire pour LUZEA.

En résumé, face à la crise et à la concurrence locale, les actions de commercialisation devront être plus nombreuses et mieux ciblées pour espérer stabiliser notre chiffre d'affaires des activités de Bien Etre.

#### **1-4. Informations diverses**

- Pour rester attractifs, les appartements thermaux devront être dotés de la WIFI
- Pauline Mendez est employée à l'année aux thermes : poste de commerciale en hiver en remplacement de Madame Sophie Lebalch' et de réceptif en saison de cures ce qui lui permettra de suivre la clientèle qu'elle aura contribué à faire venir.
- Le professeur de gymnastique Madame Maryse Picq en arrêt maladie est remplacée par une personne titulaire d'un brevet d'Etat dans les métiers de la forme

Monsieur le maire remercie Sylvie Hèches pour sa présentation et l'excellence des résultats obtenus avec toute son équipe dans un contexte national en déclin.

Il adresse également ses félicitations à Sophie Lebalc'h pour son implication le long de nombreuses années.

Il termine en lisant une lettre très élogieuse d'une curiste, et en précisant que dans le cadre de la commission « développement économique et nouvelles compétences » de la communauté de communes, Sylvie Hèches et Dominique Souberbielle seront amenés à présenter l'activité de leur établissement devant les conseillers communautaires.

### **1-5. Décision modificative n°3 budget annexe des thermes**

Cette décision concerne la section de fonctionnement (entretien).

Soit +100 400 recettes cures supplémentaires  
+100 400 dépenses de fonctionnement supplémentaires

certaines transférées de la section d'investissement dont 48 400 de charges générales, et 25 140 de personnel.

La décision modificative est votée à l'unanimité.

### **1-6. Décision modificative n°4 budget annexe des thermes**

Cette décision concerne la section d'investissement

La section « recettes » est diminuée de 8 600€ (amortissement différé en 2013).

La section « dépenses » est diminuée du même montant (dépense transférées en fonctionnement)

## **2) Transfert de compétences à la communauté de communes**

12 communes ont délibéré positivement sur les 15. Monsieur le maire se félicite de ce travail qui a été riche et s'est déroulé dans une ambiance excellente.

Ces transferts effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 imposent la prise d'un certain nombre de délibérations.

### **2-1. Suppression d'un emploi suite au transfert de la compétence « actions sociales »**

Le point d'appui, visio-guichet étant transféré, l'emploi associé est transféré à la communauté de communes et sera donc supprimé dès que le Préfet aura arrêté les nouveaux statuts de la communauté de communes.

### **2-2. Convention de mise à disposition de personnel**

Madame Hélène Mouhica assure l'entretien des bâtiments de la commune dont le gymnase et le point d'appui qui vont être transférés.

Comme l'essentiel de son temps de travail sera toujours effectué sur des biens communaux, il nécessaire de passer une convention de mise à disposition de cette personne auprès de la communauté de communes pour le temps de travail consacré au nettoyage de ces locaux.

### **2-3. Mise à disposition des locaux point d'appui et gymnase**

Les locaux ci-dessus correspondent à l'exercice des compétences « actions sociales » et « actions culturelles et sportives ». Ils sont mis à disposition de la communauté de communes pour les valeurs comptables suivantes :

Point d'appui :	149 357,38
Gymnase :	860 868,80

### **3) Décisions financières**

#### **3-1) Amortissement des immobilisations incorporelles (chap 20)**

Certaines dépenses sont à amortir quelle que soit la catégorie démographique de la commune (documents d'urbanisme, frais d'études, subventions d'équipement versées, licences, logiciels).

#### **3-2) Décisions modificatives**

##### **Budget annexe « eau » décision modificative n°3**

La raison essentielle de cette décision modificative est l'ajustement de ce budget aux dépenses modifiées des travaux d'interconnexion.

- 151 937 euros en dépenses et recettes.

Le maire donne une lecture exhaustive de la décision modificative.

##### **Budget annexe « assainissement » - décision modificative n° 2**

Il s'agit d'ajustement de crédits pour des sommes faibles.

+ 19, 36 euros en dépenses et recettes

##### **Budget annexe « microcentrale » - décision modificative n°3**

Cette décision modificative a pour objet :

- de supprimer de la maquette budgétaire en dépenses et recettes (emprunts) le coût du turbinage de l'eau, partie abandonnée (406 674 euros)
- d'amortir les sommes versées par le budget principal au budget annexe de la microcentrale lors des longues périodes d'immobilisation de celle-ci suite à la crue due à la rupture d'un ouvrage EDF.

Cette opération d'ordre se traduit par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

La décision modificative est de – 325 739, 88 en dépenses et recettes.

##### **Budget principal – décisions modificatives n° 6 et 7**

Ces décisions modificatives ont pour objet d'intégrer en dépenses et en recettes :

- la fin de l'opération de réhabilitation et embellissement de la piscine (230 000 euros TTC)
- l'achat du terrain pour la gendarmerie (300 000 euros TTC)
- et les emprunts correspondants réaffectés de l'opération de turbinage de l'eau potable annulée

Montant total de la décision modificative n°6 en dépenses et en recettes = + 564 993, 83 euros

Montant de la décision modificative n°7 en dépenses et en recettes = + 3 700 euros

Monsieur le maire en profite pour faire un point sur l'avancement du dossier gendarmerie.

Le sous-seing privé pour l'achat du terrain sera signé avant le 31 décembre 2012. Il faut que l'acte définitif soit signé avant le 31/12/2013.

Il y a une clause suspensive en cas de non obtention des financements nécessaires.

Une demande de prêt a été déposée auprès de la CDC pour la partie habitat (environ 80 % du coût).

La commune achètera aussi l'emprise nécessaire aux emplacements réservés pour rétablir la servitude d'accès existante et désenclaver les terrains situés derrière la parcelle AH n°65.

La commune percevra pour ce faire une taxe sur la première cession des terrains nus.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ce sous-seing privé le 26/12/2012 pour la somme de 434 632 euros chez maître Roca.

#### **4) Protection sociale complémentaire des agents**

Le conseil municipal fixe sa participation mensuelle à 4 euros par agent.

#### **5) Taux d'avancement à l'échelon spécial**

Un échelon spécial a été créé pour la catégorie C, hors filière technique.

Le conseil municipal décide que 100 % des effectifs sous réserve de remplir les conditions d'ancienneté dans le dernier échelon, pourront prétendre à cet avancement.

#### **6) Participation au contrat garantie maintien de salaire 2012**

Cette participation s'élèvera à 923, 20 euros soit 10 % du traitement brut à verser à la Mutuelle Nationale Territoriale.

#### **7) Adhésion de la collectivité au Syndicat Intercommunal AGEDI**

Cette adhésion est obligatoire du fait de l'utilisation par la commune des logiciels AGEDI.

#### **8) Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du fonds de solidarité pour les collectivités territoriales touchées par une catastrophe naturelle**

50 mètres linéaires de la rive droite du gave et une canalisation ont été arrachés au droit de la station d'épuration par la crue du gave des 19 et 20/10/2012.

Le coût de réparation est estimé à 45 082, 50 euros HT.

Une subvention de 80 % est sollicitée.

#### **9) Dépôt d'un dossier de demande de subvention Fonds National de Prévention des risques au travail auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation et CDG 65**

Dans le cadre de l'élaboration du Document Unique dressant une liste exhaustive des postes, des tâches et des risques liés au travail, la commune de Luz Saint-Sauveur a la possibilité de proposer un stage à un étudiant de l'IUT Hygiène et Sécurité.

Une première démarche de recherche de stagiaire réalisée avec le concours du centre de gestion des Hautes-Pyrénées a été engagée.

La réalisation du Document Unique est obligatoire. Sa concrétisation sur l'année 2013 permettra à la commune de bénéficier d'une aide par le Fonds National de Prévention des Risques au Travail d'un montant estimé à 6 000 euros.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter le Fonds National de Prévention dans le cadre de ce dossier.



### **10) Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à mandater jusqu'au vote du budget des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2012.

Monsieur le maire donne lecture des sommes article par article.

### **11) Participation des constructeurs en cas de non réalisation d'aires de stationnement**

Le coût est réactualisé à la somme de 8 162, 82 euros par place non créée.

### **12) Bail emphytéotique**

Monsieur Serge Rieudebat résilie le bail avec la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges pour l'exploitation du jardin botanique du Tourmalet à compter du 31/12/2012.

Le preneur, monsieur Laurent Soler, sollicite un bail identique d'une durée de 30 ans.

Le conseil municipal donne son accord.

### **13) Subventions aux associations**

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- ADIL : 250 euros
- Amicale des maires du Pays Toy : 50 euros
- Mission Locale Rurale et de Montagne : 1 850 euros
- Parlem (complément) : 213 euros
- Association Foot en Pays Toy : 312, 40 euros (rachat de tee-shirts offerts lors du partenariat avec la commune de Lormont)

### **14) Instauration de la participation à l'assainissement collectif**

Une commission est créée pour avancer sur cette question et se réunira le 19/12 à 18 h 30.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée**